L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 14 FEVRIER 1860.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Co.
ÉDITEURS PROPRIÉTAIRES:
G. F. WEISSE, N. DUFOUR,
F. DUVERGER, S. HARDY.
Rue de Chartres, No 83, entre Conti et Bienville.

Nouvelle-Orléans,
MARDI MATIN, 14 FEVRIER.

Abonnés à la Semaine.

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnements "à la semaine" à raison de 25 CENTS pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par E. Roger & Co, et à la Vieille Levée— Marchandises sèches. Aussi—Tapis de paille. Aussi—Marchandises sèches. Aussi—Jupons en remarque soie de qualité supérieure.

Pour le Feuilleton, voir la 3me page.

La Réforme commerciale en France.

On sait quel retentissement a eu en Europe la nouvelle politique commerciale inaugurée par Napoléon III. Ce premier pas fait dans la voie du libre échange, cette substitution du système protecteur au système prohibitif, cette tendance marquée vers les naturelles et fécondes doctrines dont l'application a accru dans de si vastes proportions la richesse de l'Angleterre et des Etats-Unis, cette solennelle condamnation d'un passé qui a coûté longtemps entravé l'essor industriel de la France, tout ces symptômes d'un retour à la vérité commerciale par la liberté ont produit dans l'Ancien Monde une sensation d'autant plus vive que la fidélité du gouvernement français à des principes autrefois portant d'autres Etats à s'opposer à toutes les mesures de progrès.

L'Angleterre a applaudi avec enthousiasme à l'acte à la fois courageux et intelligent de Napoléon III, en qui elle voit un homme pratique et non un idéologue. Quel autre gouvernement osé faire en France ce que vient d'y accomplir l'empereur? Aucun. On voit donc que le despotisme a parfois aussi son bon côté.

Napoléon aura parfait son œuvre d'affranchissement le jour où il supprimera les obstacles et les empêchements malheureusement si nombreux que rencontre le commerce français dans les réglementations de toutes sortes qui s'entrepoisent également entre le producteur et le consommateur, entre l'importateur et l'exportateur. Il y a là un gouvernement à faire aussi bien dans le gouvernement à extirper sans contrôle, qui puisse abolir l'incroyable ressort de formalités ou-rennes et de rêcleuses tyrannique qui, dans le pays le plus ouvert de l'ancien monde, paralyse encore les développements du commerce, de l'industrie et de l'agriculture.

Aux exclusions que nous suggère la grande mesure que vient de décréter Napoléon III nous pourrons substituer celles qu'elle a inspirées à M. Michel Chevalier, qui assure-t-on, n'a pas été étranger à la réforme et qui, s'il faut en croire les correspondances de Paris, aurait avec M. Cobden et fréquemment consulté par l'empereur. Voici quelques passages d'un remarquable article publié par le célèbre économiste français dans le *Journal des Débats*:

A l'heure qu'il est, l'opinion publique, non seulement en France, mais aussi dans l'Europe entière, a pris possession de la lettre de l'Empereur au ministre d'Etat, que le *Moniteur* a publiée dimanche. Un programme, qui n'a rien de commun avec les plans improvisés que dictent précipitamment des nécessités politiques, et qui au contraire est le fruit mûr de longues et patientes méditations, arrive à son heure pour inaugurer une politique de paix. C'est un des ces grands actes par lesquels se révèlent les gouvernements forts, qui jugent à propos de montrer avec éclat qu'ils interprètent l'opinion publique, et que l'empire qui les animera est celui d'une civilisation progressive.

La partie de la lettre impériale qui semble destinée à produire le plus de sensation et qui doit avec l'objet d'un concert d'éloges, est celle qui annonce la chute si importamment attendue du système prohibitif qui entravait en France des transactions dont les annales du monde entier témoignent pour notre exemple, ce ne sera pas un des moindres mérites étranges de l'histoire de notre temps, aux yeux de la postérité, que ce système, maintenu pendant une guerre intérieure à titre de mesure de guerre, avec l'assurance formelle qu'il ne survivrait pas à la paix, qui en prolongeant son existence plus d'un demi-siècle après la paix, ait